

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Cela pourrait signifier que, alors même que les comptes publics seraient moins volumineux, en général, ils pourraient se retrouver dans les rapports des ministères, et l'on en arriverait en définitive au même format de publication qu'au début.

M. FISHER: C'est bien possible.

M. MCGEE: Je me demandais si le sous-ministre voudrait bien faire des commentaires sur les observations de l'Association des manufacturiers du Canada au sujet de la possibilité de se renseigner sur la soumission d'un concurrent et ce qu'elle comporte, en particulier l'article auquel la valeur en dollars s'appliquait?

M. TAYLOR: Puis-je demander à M. MacDonald de répondre à cette question?

M. J.A. MACDONALD (*secrétaire adjoint du Conseil du Trésor*): Je puis simplement dire que je ne sache pas que la pratique soit différente entre les ministères qui croient en cette méthode et la suivent et ceux qui ont l'habitude de ne pas révéler les autres soumissions et estiment répondre ainsi aux désirs des soumissionnaires. Dans bien des cas, les sociétés dont la soumission s'écarte beaucoup de la normale n'aiment pas que leur écart soit connu. C'est tout de même une question que nous serions heureux d'examiner. Les contrats et les pratiques contractuelles sont des choses auxquelles le Conseil du Trésor s'intéresse vraiment et au sujet desquelles il donne des directives. Nous pourrions demander un rapport aux ministères et leur faire dire dans leurs propres termes pourquoi ils emploient des méthodes différentes. Mais je me souviens que la question a été soulevée de temps à autre et que certains ministères trouvent tout naturel, lorsqu'ils ont ouvert des soumissions publiquement, de faire rapport des chiffres qu'elles renferment. D'autres ministères croient que ces chiffres sont confidentiels et qu'ils ne doivent pas dévoiler les soumissions qui ont été rejetées; ils estiment que les soumissions ont un caractère confidentiel.

M. MCGEE: Ce n'est pas là la question que j'avais en vue. Je m'intéressais plus particulièrement à ce que je déduisais du sommaire donné par l'auditeur général des observations provenant de l'Association des manufacturiers du Canada, à savoir, que l'article en particulier n'est pas indiqué. Il y a, par exemple, le paiement d'une certaine somme d'argent à une certaine société, sans indication de la valeur globale de l'article.

M. HENDERSON: La nature des fournitures en question?

M. MCGEE: Oui.

M. MACDONALD: C'est là, je le répète, une de ces questions qui concernent la somme de détails à consigner aux comptes publics. C'est le contraire. Je pense que les gens voulant des renseignements sauraient plus ou moins quels étaient les articles, car certains des contrats sont très compliqués. Encore une fois, il s'agit de répondre aux désirs du Comité, en ce qui concerne cette question, si on veut des renseignements additionnels.

M. MCGEE: Ce que j'essaie de déterminer, c'est s'il serait beaucoup plus compliqué de produire ces renseignements, à présumer qu'ils fussent de quelque valeur. Je voudrais savoir ce que cela entraînerait.

M. MACDONALD: Dans certains cas, il y aurait une brève description. Ce pourrait être des achats d'avion, ce qui pourrait suffire; mais certaines gens pourraient penser que cela n'est pas très clair et voudraient des renseignements plus détaillés. Un contrat de services pourrait exiger une description assez sommaire, mais certains contrats sont très longs.

M. SPENCER: Je me demande si je pourrais faire une proposition. L'an dernier, le Comité s'est déclaré unanimement d'avis, dans son rapport, qu'il